

## Convocation du Conseil Municipal

M. M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la  
Mairie, à 9 heures du matin, le Dimanche 19 septembre  
1909, en séance extraordinaire.

## Objet de la séance

1. Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.  
Révision trimestrielle. Nouvelles demandes
2. Affaires et communications diverses.

Breizé, le 12 septembre 1909

Le Maire:

## Séance extraordinaire du 19 septembre 1909

L'an mil neuf cent neuf, le dix-neuf du mois de septembre, à huit heures du matin.

Le Conseil municipal de la commune de Breizé étant convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Félix Boare, pour la séance extraordinaire.

Présents: M. H. Léger, Sauvage, Koiné, Bambaud, Fouquet, Goucan, Aitaud, Guaud, Ollivio, Aubin, Patry, Bourcier, Gondron, Vélezque, Bahaud, Jauhet, Jar. Marilliet & Paro

Absents: M. H. Lozon, Hervé et Bizeau excusés.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M<sup>e</sup> Gar-Marilliet ayant obtenu la majorité des suffrages à être désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

A faire Brunellière  
à la Mairie

M<sup>e</sup> le Président donne lecture à l'assemblée du jugement rendu par le Conseil de Région de la Loire-Inférieure le 18 juin 1909 et condamnant la commune à payer à M<sup>e</sup> Brunellière une somme de 975 francs pour préjudice causé à sa propriété, par suite de l'affaissement du sol sur le chemin de Petit Communication N° 4, plus soixante pour construction d'un égout s'écoulant des eaux pluviales provenant de son domaine.

Il fait également connaître que le 15 Décembre 1907, la commune

de Peize a versé aux mains de M<sup>e</sup> Brunellière 6 Fr. 79.<sup>t</sup> 79. représentant l'indemnité de préjudice et les intérêts, c<sup>e</sup> les 80 francs payés pour la construction de l'aqueduc (travail qui n'est pas encore terminé).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré prie Monsieur le Maire d'écrire à M<sup>e</sup> Brunellière pour le mettre en demeure d'avoir à construire dans le plus bref délai l'aqueduc en question et d'apporter les plans et dimensions qui lui seront donnés par l'agent voyer cantonal.

Exploitation de carrières  
sur les ch<sup>es</sup> de Goué et 2<sup>es</sup> 2<sup>es</sup>  
J. 21/12

M<sup>e</sup> le Maire expose au Conseil que les chemins de Petites Communications N° 4 et 12 sont en très mauvais état pour suite du roulement continué amené par l'exploitation de carrières crevées aux abords des chemins sus nommés, qu'il y aurait lieu de demander pour réparer les susdits chemins une indemnité aux exploitants de ces carrières, vu que ces entreprises ont un caractère industriel;

Le Conseil approuve cette façon de voir et demande qu'un rapport soit fait par M<sup>e</sup> l'agent voyer cantonal afin de déterminer la part à mettre à la charge de chaque des exploitants.

Assistance aux vieillards.

Nouvelles demandes

M<sup>e</sup> le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes et des invalides tendant à bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, ainsi que la liste générale des assistés déjà bénéficiaires de la sus dite loi, toutes ces pièces ont déjà été communiquées au Bureau de Bienfaisance.

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal

Vu la loi du 14 juillet 1905.

Vu toutes les demandes produites et déjà transmises au Bureau de Bienfaisance,

Vu la liste finale des assistés

écrite comme suit la liste des personnes qui recevront l'assistance et modifiée suivant les indications ci-dessous celle des assistés dont le taux de l'allocation a été augmenté, réduit ou supprimé après enquête administratif et avis de l'assesseur, Indiquant admis à l'assistance.

1. Lhuillier Pierre	ne F <sup>e</sup> Faure	6 <sup>t</sup> 7 <sup>s</sup>	François J. A.	Port au tale	5	Dossiers
2. David Théophile	Lalais	8 <sup>t</sup>	Suzlat F <sup>e</sup> Orchard	Grenonval	10	
3. Brez Antoine	F <sup>e</sup> Lande	10 <sup>t</sup>	Joly fe Enaudou	Carterie	10	
4. Rivière François	Chapelles	5 <sup>t</sup>	Almae H. Mengaud	Pont	10	
5. Bouin épouse Eustache	Trentemoult	10 <sup>t</sup>	Bacchus F <sup>e</sup>	ne Vallée	10	
6. Constant Justine	d <sup>e</sup>	10 <sup>t</sup>	Calvez Hyacinthe	Arimière	10	

Indiquant dont le taux a été augmenté

- |                                  |                          |                            |                      |
|----------------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------|
| 1. Aubin Zéphirine               | Trentemoult              | augmenté de 5 <sup>t</sup> | soit 10 <sup>t</sup> |
| 2. Merlin F <sup>e</sup> Le Moel | Chêne - Gen <sup>e</sup> | augmenté de 5 <sup>t</sup> | soit 10 <sup>t</sup> |
| 3. Poige Henri                   | Terrier                  | augmenté de 5 <sup>t</sup> | soit 10 <sup>t</sup> |
| 4. Joly fe Louis                 | Chapelle                 | augmenté de 5 <sup>t</sup> | soit 10 <sup>t</sup> |
| 5. Massé F <sup>e</sup> Pensau   | g <sup>d</sup> harr      | augmenté de 5 <sup>t</sup> | soit 10 <sup>t</sup> |

Dossiers

Proposition du

Maîtrise

Opposition du

Indigents dont le taux a été réduit

- 1- Alain René - Basse-Lande, réduit de 3<sup>e</sup> taux 12<sup>e</sup> enfant donnant 3<sup>e</sup>
- 2- Béginion V. Hingrat, rue Félix Faure, réduit de 3<sup>e</sup> taux 13<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 2<sup>e</sup>
- 3- François V. Bidot. Port au Poté, réduit de 5<sup>e</sup> taux 10<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 2<sup>e</sup>
- 4- Jacob V. Bocage. Rue du Marché, réduit de 5<sup>e</sup> taux 10<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>
- 5- Gavrin Lancy Guillaume. Port au Poté, réduit de 3<sup>e</sup> taux 12<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>
- 6- Hillaireau Julien, Villedieu réduit de 10<sup>e</sup> taux 5<sup>e</sup>, meunier par voie lande.
- 7- Nicolas François, Basse-Lande, réduit de 3<sup>e</sup> taux 13<sup>e</sup>, enfant donnant 2<sup>e</sup>
- 8- Thibet V. Chouard Châtelier, réduite de 4<sup>e</sup> taux 11<sup>e</sup>, enfant donnant 2<sup>e</sup>
- 9- Orieux V. Pichaud, rue du Poté Bocage, réduite de 4<sup>e</sup> taux 11<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup>
- 10- Leclerc f. Abraham, rue Nationale 103, réduite de 9<sup>e</sup> taux 6<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 9<sup>e</sup>
- 11- Leroux Pierre, Eric Neulin, réduit de 10<sup>e</sup> taux 5<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 10<sup>e</sup>
- 12- Pasquier Marie Anne Lapois. Landreau, réduite de 5<sup>e</sup> taux 10<sup>e</sup> - d<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>
- 13- Sauvage René, rue du Poter, réduit de 10<sup>e</sup> taux 5<sup>e</sup> (taux de 15<sup>e</sup> enfant donneur)
- 14- Machais V. Tremouet, Rue du Poter, réduit de 5<sup>e</sup> taux 5<sup>e</sup> enfant donnant 5<sup>e</sup>

Indigents dont le taux a été supprimé

- 1- Hégron Pierre fils, à la Basse-Lande - travaille actuellement et régulièrement.
- 2- Bandu Jean 13<sup>e</sup>, à la Basse-Lande - enfants donnent 15<sup>e</sup>
- 3- Lecoy f. châtelier, à la Haute-Île - meunier de la Marinière
- 4- Lechat François au Journeau - Basseuse 18<sup>e</sup> travaillement réduit de 15<sup>e</sup> à 18<sup>e</sup>
- 5- Lecoy Veuve François, à Pontorps, rue de Verhaix, enfant pourvant secours

Le conseil municipal est d'avis que les demandes au sujet des nouveaux admis ou de ceux dont le taux de l'allocation mensuelle a été augmenté, auront leur effet à partir du 1<sup>er</sup> Octobre prochain.

Il rejette les demandes ci-après :

- 1- Bodronneau Jeanne 7<sup>e</sup> Bohain, à Vannes, n'a pas d'enfant en état de la secourir.
- 2- Blin Marie Ursule, à Vannes, n'a pas d'enfant
- 3- Hudeau Baptiste, rue Nationale, reçoit 12<sup>e</sup> par mois de 20 enfants et est logé chez lui.
- 4- Guillou Marie Veuve Denis, à la Blanche, reçoit 12<sup>e</sup> par mois de 20 enfants. Plus le logement. La demande d'augmentation du sieur Giteaux Henri est également rejetée (maintenu à 5<sup>e</sup>)

M. le Maire met sous les yeux du Conseil une souscription qui a été faite en vue de l'élargissement de la rue Gendron et de l'assainissement du village de la Galotière, et s'élèvent à la somme de 360 francs.

Le conseil après en avoir délibéré accepte cette souscription et demande

à M. le Préfet de vouloir bien y donner son approbation.

Médaille d'honneur. M. le Président fait connaître à l'assemblée son intention de proposer pour l'obtention de la médaille d'honneur, créée par la loi du 16 février 1905, M. Angebaud sous Lieutenant de la subdivision des Sapeurs-pompiers de la commune de Boé.

En effet M. Angebaud réuni toutes les conditions requises pour obtenir cette médaille, puisqu'il compte plus de 30 années de service dans le corps des Sapeurs-pompiers, y compris les années passées sous les drapeaux et comme gendarme (sont 25 ans, 6 mois et 28 jours). Service militaire et gendarmerie, et

Rue Gendron  
souscription

Médaille d'honneur.  
Proposition du Lieutenant

18 ans, 1 mois et 11 jours. (remise).

Dénomination de rue  
Ch<sup>r</sup> partant de la rue du  
Tapis-Baron d'Allard  
aux Trois-Moulins

Le Conseil municipal se ralliant à la proposition de M<sup>e</sup> le Maire, serait heureux de voir le chef de la subdivision des Sapeurs-pompiers de la commune de Bozé obtenir cette distinction qu'il a si bien méritée.

Le Conseil municipal en souvenir des services rendus à la commune pendant plus de 28 années par l'honorable M<sup>e</sup> Julien Pouillard, décide le 18 Juillet dernier, et voulant honorer la mémoire de ce bon administrateur et grand philanthrope,

Déclare, à l'unanimité, que la rue partant du chemin N<sup>o</sup> 58 et allant aux Trois-Moulins, prendra à compter de ce jour le nom de rue "Julien Pouillard";

Augmentation du budget  
de trésor au Recrueur  
Municipal

Le Conseil municipal assure de la loyauté et du dévouement de M<sup>e</sup> Boret, Recrueur Municipal, décide de lui accorder le dixième d'augmentation de traitement soit 157<sup>f</sup>; ce qui avait été voté précédemment en faveur de M<sup>e</sup> Boret, et à compter de son entrée en fonction le 30 Juillet 1909.

Sapeurs-pompiers. Débuts  
offerts aux sergents Boulogne  
et Tièvre

En récompense des succès obtenus par les sergents Boulogne et Tièvre au concours de Châtillon, 15 Août 1909, et des nombreux services que ces 2 sous-officiers ont rendu à la subdivision des Sapeurs-pompiers de Bozé et particulièrement du dévouement qu'ils ont manifesté lors des différents incendies qui ont eu lieu dans la commune, depuis la formation de la subdivision, le Conseil municipal est heureux d'offrir à chacun d'eux un tableau en métal réglementaire, dont la dépense sera fixée sur la somme fixée à l'article 42 du budget primitif de 1909.

Réorganisation de Pont-J.  
Rousseau

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la lettre de M<sup>e</sup> Grandjean en date du 20 juillet dernier et l'inspirant de la circulaire de M<sup>e</sup> le Préfet du 12 Septembre courant concernant l'éclairage et la désinfection des fumiers et autres déchets ménagers et pour mesure de prophylaxie, décide d'informer et nouveau le sus nommé qu'il ne tolérera pas au delà du 31 Décembre 1909, le dépôt de fumiers qui se trouve dans son chantier de la Fosse des Matelles.

Monticelle de France  
et des Colonies

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal vote des remerciements à Monsieur Aubin, représentant à Pont-Rousseau la Société "La Monticelle de France et des Colonies" pour sa participation aux œuvres de Bienfaisance dans la commune, en effet celui-ci a versé une somme de 70 francs qui a été répartie comme suit : 5 francs aux pauvres & 5 francs à la société chargée de donner des vêtements aux enfants indigents qui fréquentent les écoles publiques de Bozé.

Erection d'un monument au  
Général de la Motte

La demande des Pieds-du-Comité socialiste pour l'érection d'un monument au Général de Lamoricière aux Louaves est rejeté par le Conseil.

Demande de jardinière par  
le cantonnier Hugo

M<sup>e</sup> le Président donne lecture au Conseil d'une demande par laquelle le nommé Hugo Franquet cantonnier des chemins vicinaux ordinaires

de la commune de Poëz depuis le 16 aout 1883, celle-ci sera rebatue  
annuelle de 50 francs.

Le Conseil Municipal,

Considerant que la commune de Poëz n'a jamais été sauvée  
qu'elle aurait un jour à assurer une pension et des cantiniens  
de petite rentabilité, et vu le peu de ressources dont elle dispose

Demande au Département de venir bien servir au nom de  
Hugoz la révolte qu'il sollicite en ce moment.

*Claire Jettard A. Poëz A. Aubin  
A. Pichot A. Maury A. Guenot A. Valasque  
A. Bruneau E. Tanguy A. Gauthier  
A. Guérin*

### Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réunissent à  
la Mairie, à huit heures du matin, le dimanche 28 Novembre  
1909, pour la séance ordinaire de Novembre

### Objets de la Séance.

- 1.- Assistance aux vieillards . -
- 2.- Assistance médicale gratuite . - Liste des indigents . -
- 3.- Répartiteurs pour 1910 . - Liste de présentation .
- 4.- Révision de la liste électorale en 1910 . - Désignation des délégués
- 5.- Champ de foire de Pont-Rousseau . - Renouvellement du bail, approbation  
du cahier des charges .
- 6.- Réparation de Pontmoult . - Renouvellement du bail .
- 7.- Réparation de Pont-Rousseau . - Cahier des charges .
- 8.- Soutien de famille . - Demande d'allocation journalière .
- 9.- Demande d'acquisition de terrain au Landreau .
- 10.- Demande d'ouverture de crédits ; - Bâtiments Communaux .
- 11.- Examen du projet des :

Branche d'assainissement, construction de caniveaux, égouts, recouvrement  
de fossé à Pont-Rousseau et à Pontmoult . - Construction de chemins  
ruraux . - Crédit de ressources .

- 12.- Affaires et communications diverses .

Poëz, le 22 Novembre 1909

Le Maire .

*[Signature]*